



ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

SEANCE DU BUREAU DE TERRITOIRE DU MARDI 30 JANVIER 2024

LISTE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 30 janvier à 12h00, les membres composant le bureau de territoire Grand Paris Seine Ouest, convoqués le mercredi 24 janvier 2024, se sont réunis au siège de l'Etablissement Public Territorial sous la présidence de Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Maire de Boulogne-Billancourt, Président de l'Etablissement Public Territorial.

Le nombre des membres du bureau en exercice est de huit.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre-Christophe BAGUET, Président,
M. André SANTINI, Vice-Président,
M. Jean-Jacques GUILLET, Vice-Président,
Mme Christiane BARODY-WEISS, Vice-Président,
M. Denis LARGHERO, Vice-Président,
M. Grégoire DE LA RONCIERE, Vice-Président,
M. Bernard GAUDUCHEAU, Vice-président,
Mme Aline DE MARCILLAC, Vice-Président.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Grégoire DE LA RONCIERE est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le bureau de territoire passe à l'examen des projets de délibérations.

I – ADMINISTRATION GENERALE ET PATRIMOINE – M. LARGHERO

1) Admission des candidatures des entreprises pour le marché de prestations d'infogérance des systèmes d'information et d'achat de matériels informatiques pour l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest

Le Bureau de territoire, à l'unanimité,

DECIDE que les candidats admis à participer à la seconde phase de l'appel d'offres restreint, à savoir la phase remise d'une offre, en vue de conclure un marché de prestations d'infogérance des systèmes d'information et d'achat de matériels informatiques sont les suivants :

- Neurones
- SPIE
- SCC France
- CEGEDIM
- ATS Système

DECIDE que ne sont pas retenus les candidats suivants :

- CONMIGO
- Cyberdian Groupe

2) Approbation des modifications tripartites de transfert partiel des marchés conclus par la commune de Chaville pour l'entretien de l'Atrium à l'Etablissement public territorial Grand Paris Seine Ouest

Le Bureau de territoire, à l'**unanimité**,

ADOpte les modifications tripartites de transfert partiel des marchés suivants et autorise Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à la Commande publique à les signer :

- Marché n° 2019023 relatif à l'exploitation et maintenance des installations de chauffage, ventilation et climatisation des bâtiments communaux de Chaville - transfert partiel
- Marché n° 2020020 relatif à des prestations de nettoyage et d'entretien des bâtiments communaux de la Ville de Chaville - Lot n°1 Nettoyage et entretien des locaux des bâtiments communaux - transfert partiel
- Marché n° 2020020 relatif à des prestations de nettoyage et d'entretien des bâtiments communaux de la Ville de Chaville - Lot n°2 Nettoyage des vitres et surfaces vitrées des bâtiments communaux - transfert partiel

DIT que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal de l'établissement public territorial.

3) Approbation de la modification n°2 au marché n°2020006 ayant pour objet des prestations de gardiennage et de sécurité du Conservatoire à Rayonnement Régional de Boulogne-Billancourt et prestations ponctuelles pour des évènements

Le Bureau de territoire, à l'**unanimité**,

APPROUVE la modification n°2 au marché n°2020006 ayant pour objet les prestations récurrentes de gardiennage et de sécurité du Conservatoire à Rayonnement Régional de Boulogne-Billancourt.

AUTORISE le Président ou le Vice-président délégué à la commande publique à signer la modification n°2.

PRECISE que ladite modification n°2 a pour objet de régulariser la situation liée à l'épidémie de COVID 19 qui perturbée l'exécution de la prestation objet du marché et à cet effet de recaler la fin du marché n°2020006 au 31 mai 2024.

PRECISE que ladite modification n°2 prendra effet à compter de sa notification.

PRECISE que ladite modification n°2 ne présente pas d'incidence financière.

DIT que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

4) Lancement d'un appel d'offres ouvert portant sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le diagnostic de dix-huit parkings de stationnement en ouvrage gérés par l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest

Le Bureau de territoire, à l'unanimité,

AUTORISE le Président ou le Vice-président délégué à la commande publique à signer le marché relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le diagnostic de dix-huit parkings de stationnement en ouvrage gérés par l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

PRECISE que le marché est un accord-cadre mono-attributaire de services traité à prix mixtes. Il est à prix forfaitaire pour les prestations d'inspection visuelle exhaustive et à prix unitaires exécutés au moyen de bons de commande pour un montant maximum de 350 000 € HT durant toute la durée du marché pour les prestations de réalisation des différents diagnostics propre à chaque parking.

PRECISE que le marché prendra effet à compter de sa date de pour une durée ferme de quatre ans.

DIT qu'en cas d'absence d'offre ou si seules des offres inappropriées au sens de l'article L.2152-4 du Code de la commande publique ont été déposées, le marché sera relancé soit par voie d'appel d'offres ouvert, soit par voie de marché sans publicité ni mise en concurrence préalable dans les conditions définies par le Code de la commande publique et que dans les cas où seules des offres irrégulières ou inacceptables au sens des articles L.2152-2 et L.2152-3 ont été présentées, le marché sera relancé soit par voie d'appel d'offres ouvert, soit par voie négociée dans les conditions définies par le Code de la commande publique.

DIT que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

II – ESPACE PUBLIC, VOIRIE ET RESEAUX – M. GAUDUCHEAU

5) Approbation d'une modification n° 1 au marché n°2021010 ayant pour objet des travaux d'entretien et de rénovation du réseau d'éclairage public et des installations de signalisation lumineuse tricolore et fourniture, pose et dépose et maintenance de matériels d'illumination pour les événements de fin d'année

Le Bureau de territoire, à l'unanimité,

APPROUVE la modification n° 1 au marché n°2021010 ayant pour objet des travaux d'entretien et de rénovation du réseau d'éclairage public et des installations de signalisation lumineuse tricolore et fourniture, pose et dépose et maintenance de matériels d'illumination pour les événements de fin d'année.

AUTORISE le Président ou le Vice-président délégué à la commande publique à signer ladite modification n° 1.

PRECISE que ladite modification n° 1 a pour objet la prolongation de la durée de validité du marché pour une période de 3 mois, jusqu'au 31 mai 2024.

PRECISE que ladite modification n° 1 prendra effet à compter de sa notification.

PRECISE que l'incidence financière de la modification n°1, sur la part forfaitaire du marché, est de +155 419,47 € H.T. en plus-value et porte ainsi le forfait sur la durée totale du marché à 1 577 296,47 € H.T. La modification n°1 est sans incidence sur la part à bons de commande sans montant minimum ni maximum annuel.

DIT que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

6) Autorisation de signer le marché relatif à l'entretien préventif, la maintenance curative et la fourniture et pose de bornes escamotables, d'arceaux rétractables et de barrières sur le territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest

Le Bureau de territoire, à l'unanimité,

AUTORISE le Président ou le Vice-président délégué à la commande publique à signer le marché relatif à l'entretien préventif, la maintenance curative et la fourniture et pose de bornes escamotables, d'arceaux rétractables et de barrières sur le territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest avec la société attributaire ELECTRIOX, sise 42 Avenue Karl Marx à Vaulx en Velin (69120).

PRECISE que le marché est un accord-cadre mono-attributaire de services exécuté à bons de commande sur la base des prix unitaires. Le marché est sans montant minimum mais avec un montant maximum annuel de 200 000 € HT, conformément aux dispositions des articles L.2125-1, R.2162-2 et suivants du Code de la commande publique.

PRECISE que le marché prendra effet à compter du 24 février 2024 ou de sa date de notification, si celle-ci est postérieure, pour une durée d'un (1) an renouvelable trois (3) fois par reconduction tacite, soit une durée maximale de quatre (4) ans.

DIT que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

7) Résiliation du marché n° 2020081 de fourniture de végétaux, produits horticoles et services associés - Lot n°7 Fourniture de matériaux pour les parcs et jardins (sable, gravillons)

Le Bureau de territoire, à l'unanimité,

DECIDE la résiliation du marché n° 2020081 de fourniture de végétaux, produits horticoles et services associés - Lot n°7 Fourniture de matériaux pour les parcs et jardins (sable, gravillons) conclu avec la société HMT.

PRECISE que la résiliation sera effective à compter de la date de l'évènement, à savoir le 28 septembre 2023, date du jugement du Tribunal de Commerce de Nanterre ouvrant la procédure de liquidation judiciaire.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président chargé de la Commande Publique à prendre tous les actes utiles à la mise en œuvre de ladite résiliation.

8) Lancement d'un appel d'offres ouvert relatif aux travaux de rénovation de la voirie sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest

Le Bureau de territoire, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer le marché relatif aux travaux d'entretien de la voirie et des espaces publics sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest.

PRECISE que le marché est alloué au sens des articles L.2113-10, L2113-11, R.2113-2 et R.2113-3 du Code de la commande publique :

- Lot n° 1 : Territoire Est (Direction Territoriale Est de GPSO et la ville d'Issy-les-Moulineaux), y compris les parcs et jardins gérés par GPSO ;
- Lot n° 2 : Territoire Nord (Direction Territoriale Nord de GPSO et la ville de Boulogne Billancourt), y compris les parcs et jardins gérés par GPSO ;
- Lot n° 3 : Territoire Ouest (Direction Territoriale Ouest de GPSO et les villes de Chaville, Marnes-la-Coquette, Sèvres et Ville d'Avray), y compris les parcs et jardins gérés par GPSO.

PRECISE que le marché est un accord-cadre de travaux. Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, traités sur la base des prix inscrits au bordereau de prix unitaires et dans les catalogues du titulaire, sans montant minimum mais avec un montant maximum annuel de :

- 5 700 000 € HT pour le lot n° 1
- 5 555 000 € HT pour le lot n° 2
- 6 000 000 € HT pour le lot n° 3

PRECISE que le marché prendra effet à compter de sa notification pour une durée d'un an renouvelable trois fois par reconduction tacite, soit une durée maximale de quatre ans.

DIT que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

9) Autorisation de signer le marché portant sur l'exploitation, la maintenance et le gros entretien des escaliers mécaniques dans le parc Rodin à Issy les Moulineaux

Le Bureau de territoire, à l'unanimité,

AUTORISE le Président ou le Vice-président délégué à la commande publique à signer le marché relatif à l'exploitation et la maintenance des escaliers mécaniques dans le parc Rodin à Issy les Moulineaux attribué à la société à la société RATP Maintenance Service, sise 24-30 avenue du Gué Langlois, 77600 Bussy-Saint-Martin.

PRECISE que le marché prend effet à compter du 1^{er} mars 2024 pour une durée ferme de 22 mois soit jusqu'au 31 décembre 2025 renouvelable une (1) fois pour une durée de 24 mois soit jusqu'au 31 décembre 2027, par reconduction tacite, soit une durée maximale de 46 mois.

PRECISE que le marché est un marché de services, mono-attributaire, traité à prix mixtes. Il est à prix forfaitaire pour la maintenance préventive et l'exploitation (mise en route manuelle et surveillance) pour un montant annuel de 114 207.14 € HT. Il est un accord-cadre à bons de commande sur la base de prix unitaires indiqués au bordereau des prix unitaires ou sur devis pour la maintenance curative. Cette part à bons de commande est conclue sans montant minimum I mais avec un montant maximum de 650 000 euros HT par période en application des articles R.2162-2 à R.2162-4, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique

DIT que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

III – EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT – M. GUILLET

10) Attribution de subventions pour la réalisation de travaux dans le cadre du Programme d'Intérêt Général, Opération Habitat Qualité

Le Bureau de territoire, à l'unanimité,

ATTRIBUE des subventions pour l'amélioration de l'habitat à **14*** ménages et **1*** syndicat des copropriétaires, pour un montant total de **39 277 €** dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG).

PREND EN CHARGE les coûts d'ergothérapie de **4*** ménages, dans le cadre de la visite à domicile préalable à l'aide individuelle à la réalisation de travaux pour le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées, pour un montant total de **870 €**.

AUTORISE le Président ou le Vice-président délégué à l'équilibre social de l'habitat à signer tout document inhérent à la présente délibération.

PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal de l'établissement public territorial.

*La liste est consultable au Service des Assemblées, sis 9 route de Vaugirard, 92190 Meudon.

IV – DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT – MME BARODY-WEISS

11) Attribution de subventions « Seine Ouest Rénov » pour des travaux de rénovation énergétique

Le Bureau de territoire, à l'**unanimité**,

ATTRIBUE les aides suivantes pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique :

- 2 000,00 € à Mme pour des travaux de rénovation énergétique au 32 à Meudon.
- 500,00 € supplémentaires à Mme pour des travaux de rénovation énergétique au 24 à Chaville.

AUTORISE le Président ou le Vice-président délégué au développement durable et à l'environnement à signer tout document inhérent à la présente délibération.

PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal de l'établissement public territorial.

12) Attribution de subventions pour l'installation d'équipements utilisant des énergies renouvelables

Le Bureau de territoire, à l'**unanimité**,

ATTRIBUE l'aide suivante pour l'isolation de toitures et l'installation d'équipements utilisant des énergies renouvelables dans le cadre du soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie :

- 500,00 € à Mme Florence pour l'installation d'un poêle à bois au 18 ... à Chaville.

AUTORISE le Président ou le Vice-président délégué au développement durable et à l'environnement à signer tout document inhérent à la présente délibération.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'établissement public territorial.

13) Attribution de subventions pour l'achat de récupérateur d'eau de pluie

Le Bureau de territoire, à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie à un particulier domicilié sur le territoire de l'établissement public territorial conformément au tableau présenté ci-dessous pour un montant total de 50 €.

Numéro	NOM Prénom	Adresse	Prix du récupérateur	Montant subvention	Avis du service instructeur	Pavillon ou Habitat collectif
2311-I-40055	M.	4 Rue 92190 MEUDON	209 € TTC	50 € TTC	Favorable	Pavillon

AUTORISE le Président ou le Vice-président en charge de l'environnement à signer tout document inhérent à cette attribution de subvention.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'établissement public territorial.

14) Autorisation de signer le marché relatif à la réalisation de prestations de collecte en apport volontaire, enlèvement et traitement de ces déchets

Le Bureau de territoire, à l'unanimité,

AUTORISE le Président ou le Vice-président délégué à la commande publique à signer les lots du marché relatif à la réalisation de prestations de collecte en apport volontaire, enlèvement et traitement de ces déchets marchés suivants avec les sociétés attributaires suivantes :

- Lot n°1 : Mise à disposition, enlèvement de bennes et traitement des déchets dans les centres techniques avec la société PAPREC GROUP, sise 3-5 rue Pascal, 93 120 LA COURNEUVE ;
- Lot n°2 : Mise à disposition, enlèvement des contenants, transport et traitement des déchets dangereux dans les centres techniques avec la société PAPREC GROUP (RECYDIC), sise 8 rue de la Victoire, 93 150 LE BLANC-MESNIL ;
- Lot n°3 : Prestations de collecte en apport volontaire de déchets dangereux et traitement avec la société TRIADIS, sise ZA Sudessor, 49 avenue des Grenots, 91 150 ETAMPES ;
- Lot n°4 : Prestations de déchèteries mobiles avec enlèvement, transport et traitement des déchets collectés avec la société SUEZ RV ILE DE FRANCE, sise 16 Place de l'Iris, 92 040 PARIS LA DEFENSE.

PRECISE que les marchés sont des accords-cadres mono-attributaires à bons de commande sur la base de prix unitaires, sans montant minimum et avec un montant maximum sur la durée totale du marché de 1 000 000,00 € HT pour le lot n°1, de 700 000,00 € HT pour le lot n°2, de 2 000 000,00 € HT pour le lot n°3 et de 2 500 000,00 € HT sur le lot n°4, conformément aux dispositions des articles L.2125-1, R.2162-2 et suivants du Code de la commande publique.

PRECISE que les marchés prendront effet à compter de leur date de notification. Les prestations démarreront au 1^{er} avril 2024 pour les lots n°1, n°2 et n°3 et au 1^{er} juillet 2024 pour le lot n°4 pour (ou à la date de notification si celle-ci est postérieure). Les marchés se termineront en tout état de cause le 31 mars 2028.

DIT que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

Fait et affiché à Meudon, le 2 février 2024 / Fait et mis en ligne, le 2 février 2024